



# CLIC ATSS DU 12 DECEMBRE 2017

- **Mutations Inter-académiques**
- **CHEQUES VACANCES**
- **VACANCES D'AUTOMNE**
- **QUELQUES INFOS DU CHSCTD**
- **COLLEGES DU BAS RHIN**
- **L'ECRITURE INCLUSIVE**
- **Agenda**

## **1- MUTATIONS INTER ACADEMIQUES**

Le serveur AMIA ouvre du **12 décembre 2017 au 9 janvier 2018** inclus pour les opérations de mobilité inter académique (y compris pour un poste en collectivités d'outre mer ou un poste à Mayotte) des personnels administratifs de catégories A, B et C :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

**Date de prévision des CAPN : le 20 mars 2018 pour les SAENES et le 22 mars 2018 pour les AAE.**

Il conviendra d'éditer la confirmation de demande de mutation du **10 au 15 janvier 2018** et de la transmettre, dûment signée par le supérieur hiérarchique et accompagnée des pièces justificatives demandées, à la DPAE2 au rectorat **avant le 19 janvier.**

Pour les postes profilés sont demandées les pièces complémentaires suivantes : la fiche de renseignements candidat (annexe M2b), un CV selon le modèle de l'annexe M8 et une lettre de motivation. Il conviendra de transmettre une copie de l'annexe M2b aux contacts figurant sur les fiches de postes.

Pour information dans l'académie de Strasbourg 4 postes profilés sont ouverts dans le corps des AAE :

- APAE/DDS : agent comptable au lycée Schuman de Haguenau
- AAE administratif au rectorat de Strasbourg
- AAE/APAE/DDS administratif à la DSDEN 67
- AAE fondé de pouvoir au lycée Bartholdi de Colmar

Pour pouvoir candidater sur ces postes il vous faut participer au mouvement inter académique

Tous les détails utiles se trouvent dans le BO spécial N° 4 du 23 novembre 2017

## **2- CHEQUES VACANCES : ne passez pas à côté !**

Les chèques vacances sont aussi destinés aux fonctionnaires et en particulier à ceux de l'Éducation Nationale. Comment ne pas passer à côté ? Le Sgen-CFDT fait le point sur cette page :

[En savoir plus → qui peut demander des chèques vacances ?](#)

### **3- VACANCES D'AUTOMNE : est-ce vraiment trop long ?**

Jean-Michel Blanquer en août 2017, en décrivait ainsi les **vacances de la Toussaint**, [sur BFM TV](#) :

*« Personnellement, ça m'a toujours semblé un peu long. D'autant plus que j'ai constaté que c'était un facteur de décrochage pour certains élèves au cours du premier trimestre... »*

Qu'en pensez-vous ? Votre avis nous intéresse !

Au MEN, on s'interroge une fois de plus sur la durée des vacances d'été et d'automne. Et les autres périodes ?

Le ministre de l'**Education nationale** devrait lancer prochainement [une concertation sur les temps de l'enfant](#) – **rythmes scolaires**, sommeil, relation des enfants avec les écrans.

D'autre part, le décalage des dates de **vacances de printemps** ne se fera vraisemblablement pas, le Rectorat de Strasbourg n'ayant pas donné suite à la demande des syndicats, alors que d'autres académies l'ont accepté : Rennes, Nantes, Caen...

### **4- QUELQUES INFOS DU CHSCTD**

**Qu'est ce que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ?**

Ils sont au nombre de 3 dans l'académie : CHSCT 67 – CHSCT 68 – CHSCT Académique.

Ce sont des instances de concertation entre l'autorité administrative, qui les préside, et les représentants des personnels. Ces instances sont chargées de contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Les membres contribuent à l'analyse et à la prévention des risques professionnels. Lors des visites de sites ou de postes, ils observent et constatent, d'un point de vue technique, les conditions d'hygiène et de sécurité. Les membres sont aussi à l'écoute des personnels concernant leurs conditions de travail : la durée, l'aménagement, les horaires de travail, le respect de la réglementation, les risques psychosociaux potentiels, la qualité et l'efficacité des relations entre tous les personnels, l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, respects des missions de chacun...)

Des préconisations sont ensuite proposées pour améliorer le quotidien et réduire les risques.

Concrètement les membres des CHSCT se réunissent en groupes de travail pour traiter des problématiques touchant tous les personnels de l'Education Nationale ; quelques exemples :

- La prise en charge des élèves à comportements violents
- Les RPS dans le document unique
- La procédure concernant un évènement grave et imminent
- Le bruit et les conditions thermiques.
- Les fiches du registre de santé et de sécurité RSST

Ces groupes de travail donnent leurs conclusions à l'administration en préconisant des améliorations ou en produisant des procédures.

Des délégations du CHSCT ont visité durant l'année 2017 divers postes de travail ; par exemple pour le Haut-Rhin : la DSDEN 68, l'école Cassin à Lutterbach, le Lycée Blaise Pascal Colmar, le Lycée Mermoz à St Louis... Ces visites ont donné ou donneront lieu à un PV de visite.

L'établissement peut ensuite s'en saisir et suivre les préconisations ou l'utiliser notamment dans ses relations avec la collectivité de rattachement (ce qu'à fait le Lycée Bugatti d'Illzach). Il ne s'agit nullement d'une inspection mais d'une visite aboutissant à un constat.

Les CHSCT se réunissent au minimum trois fois par an en plus des activités susnommées.

**Un feuillet explicatif avec les noms des représentants sera inséré prochainement avec votre bulletin de salaire**

**Le GAD des gestionnaires est** une réalisation émanant de l'intervention d'adjoints gestionnaires en CHSCTD68 concernant les risques psycho sociaux qu'ils subissent

Un groupe de « gestionnaires 68 » issu de la promotion des nouveaux gestionnaires de septembre 2013 a beaucoup travaillé sur la prévention des risques psycho sociaux des adjoints gestionnaires. Il s'agissait de réunions de travail de 17h à 19h en rotation dans plusieurs établissements. Ces réunions sont aussi et surtout des lieux d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation de documents, d'entraides... Il y a 3 à 4 réunions par an et la parole y est libre sous couvert de confidentialité

Ayant été interpellé et dans le cadre de ses missions, le CHSCTD 68 a donc procéder à une enquête, en mai 2017, auprès des adjoints gestionnaires du département pour savoir si la mise en place d'un « GAD Gestionnaires » correspondait à une réelle demande de leur part. La réponse était positive pour une cinquantaine d'entre eux.

Lors du CHSCTD 68 du 6 novembre 2017 le principe fut validé. Des secteurs de 2 ou 3 agences comptables seraient définis (3 groupes sont dorés et déjà prêts à fonctionner : Mulhouse, Thann, St Louis).

Il est prévu une réunion plénière, regroupant tous les adjoints gestionnaires du département, qui définirait les modalités de fonctionnement et permettrait la création des groupes. Le principe étant que les GAD s'autogèrent.

## **5- COLLEGES du Bas Rhin :**

**La baisse des dotations du conseil départemental et ses conséquences notamment sur les voyages scolaires**

Lors du CDEN du 67 du 23 novembre, le vice-président du CD a confirmé que près de la moitié des collèges du département 67 verraient leur dotation annuelle pour 2018 amputée pour chaque établissement du montant des fonds de réserve excédant 3 mois de fonctionnement.

Malgré nos interventions lors du CDEN, le CD n'a pas voulu voir les conséquences que cette décision risque d'avoir pour les collégiens, notamment en ce qui concerne les voyages scolaires. Certains ont déjà dus être annulés pour 2018.

**[En savoir plus : lire notre article détaillé sur notre site](#)**

Pour mémoire cela est déjà le cas pour les lycées de l'académie. En effet le Conseil Régional d'Alsace procède ainsi depuis plusieurs années.

## **6- LA REVUE DE PRESSE DU SGEN CFDT ALSACE**

**[L'ÉCRITURE INCLUSIVE : « N'AYONS PAS PEUR D'UNE MESURE DE PROGRÈS » \(TRIBUNE DANS LE MONDE\)](#)**

Dans une tribune au « Monde », deux membres du Haut Conseil à l'égalité rappellent que la primauté accordée au masculin au XVIIIe siècle n'est pas une loi d'airain et que le langage joue un rôle dans l'infériorisation des femmes.

**[QUE DIT LA CIRCULAIRE CONTRE L'ÉCRITURE INCLUSIVE \(LES DÉCODEURS DU MONDE.FR\)](#)**

Présentée comme « bannissant l'écriture inclusive des textes officiels », cette circulaire du premier ministre interdit le point médian, mais appelle à féminiser les fonctions.

## AGENDA

08/01/2018 GT ATSS : les nouvelles règles de mobilité 2018  
09/01/2018 GT AAE et SAENES : les nouveaux critères de LISTE APTITUDE  
09/01/2018 fin des mutations intra académiques  
Du 10/01 au 15/01/18 édition confirmation des demandes mutations  
18/01/2018 CHSCTD 68  
13/03/2018 GT AAE avancement de grade AAE Hors classe  
20/03/2018 CAPN SAENES  
22/03/2018 CAPN AAE  
16/04/2018 CAPA AAE LISTE APTITUDE  
19/04/2018 CAPA SAENES LISTE APTITUDE  
17/05/2018 GT CONGE FORMATION ATSS  
25/05/2018 CAPA AAE mutations, titularisations, avancement  
29/05/2018 CAPA INFIRMIER mutations, titularisations, détachement  
31/05/2018 CAPA SAENES mutations, titularisations, détachement  
04/06/2018 CAPA ASSISTANTS SOCIAUX mutations, titularisations, détachement  
06/06/2018 CAPA ATRF mutations, titularisations, détachement  
07/06/2018 CAPA ADJAENES mutations, titularisations, détachement



**Sgen-CFDT** Courriel : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr) ou [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

Haut-Rhin : 1 rue de Provence 68090 Mulhouse Cedex ; téléphone 03-89-31-86-66

Bas-Rhin : 305 route de Colmar BP 935 - 67029 STRASBOURG Cedex ;  
téléphone : 03-88-79-87-77

**Pour vous désabonner : faites le par retour de mail, merci !**